



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Service Eau, Littoral et Biodiversité

Caen, le 17 février 2026

*Bureau expertise et protection des espaces naturels
terrestres, unité aires protégées*

La directrice régionale

à

Nos ref : 082-2026-SELB-BEPENT-MM

Affaire suivie par : Marion MICHENOT

Prenom.nom@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 02 50 01 85 84 / 07 76 69 70 52

Courriel : marion.michenot@developpement-durable.gouv.fr

Mesdames et messieurs les membres
du comité consultatif de la RNN de la
falaise du Cap Romain

Objet : comité consultatif de la RNN de la falaise du Cap Romain

Le comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la falaise du Cap Romain s'est réuni le 26 juin 2026, à Bernières-sur-mer, sous la présidence de Mme MAGLIOCCA, cheffe de l'unité aires protégées à la DREAL Normandie, représentant le préfet du Calvados.

Étaient présent(e)s :

Mme Anne-Lise GIOMMI, conservatrice de la réserve naturelle, Conseil départemental du Calvados (CD14)

Mme Julie ODEN, adjointe à la cheffe du service espaces naturels, CD14

Mme Carole FRUGERE, conseillère départementale, CD14

Mme Martine BEROUD, préfecture maritime

M. Quentin CHIETERA, préfecture maritime

M. Yann MOUCHEL, direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (DDTM)

Mme Florence MAGLIOCCA, direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement (DREAL Normandie), représentant le préfet du Calvados

Mme Marion MICHENOT, DREAL Normandie

M. Thomas DUPONT-FEDERICI, maire de Bernières-sur-mer

M. Hervé GIRARD, adjoint au maire de Saint-Aubin-sur-mer

M. et Mme Catherine de BOUARD de Laforest, propriétaires à Saint-Aubin-sur-mer

M. Jean-Louis LEBRUN, représentant de l'ASA des propriétaires de la rue de la falaise à Bernières-sur-mer,
M. Yves GROSOS, président de l'ASA
M. Patrick RICHARD, propriétaire à Bernières-sur-mer
M. Olivier TIMSIT, association GEMEL Normandie
M. Yohann POPRAWSKI, géologue
M. Jacques AVOINE, président de l'association APGN

Étaient excusés :

M. Olivier DUGUE, géologue, Université de Caen Normandie
Mme Cécile BELLANGER, directrice du centre régional d'études côtières (CREC)
Mme Sophie PONCET, Office français de la biodiversité (OFB)

Mme Magliocca ouvre la séance à 14h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. La composition du comité consultatif ayant été modifiée en décembre 2025 (durée du mandat des membres de 5 ans), il est procédé à un tour de table pour présenter l'ensemble des participants.

Mme MAGLIOCCA propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 5 juin 2025. En l'absence de remarques, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Évaluation intermédiaire du plan de gestion

En préambule, Mme MAGLIOCCA précise que le plan de gestion était initialement prévu pour une durée de 5 ans (2020-2024) en raison du projet d'extension de la réserve naturelle, dont la finalisation de la procédure était attendue pour 2024. La procédure étant toujours en cours, l'État a proposé de prolonger le plan de gestion de la réserve de 5 ans supplémentaires (2025-2029), puisque les plans de gestion des RNN couvrent habituellement une période de 10 ans.

L'évaluation finale qui devait être produite par la gestionnaire a donc été remplacée par une évaluation intermédiaire. Après validation du comité consultatif, un arrêté préfectoral sera pris pour prolonger le document de gestion jusqu'à 2029.

La parole est donnée à Mme GIOMMI pour la présentation de l'évaluation intermédiaire du plan de gestion de la réserve.

La conservatrice rappelle l'architecture du plan de gestion qui s'articule autour d'un unique enjeu, la coupe géologique d'âge bathonien supérieur, auquel est associé l'objectif à long terme suivant : « préserver la couche géologique de référence d'âge bathonien supérieur in situ et ex situ »

Trois facteurs clés de réussite viennent compléter l'arborescence du plan : les connaissances scientifiques, l'ancrage territorial et le fonctionnement courant de la réserve.

La méthodologie de travail de l'évaluation du plan de gestion est précisée : évaluation, via des indicateurs dédiés, de l'état de l'enjeu, des pressions s'exerçant sur l'enjeu, et analyse de la

réalisation des opérations du plan de gestion ayant pour objectif de réduire les pressions. La présentation est axée principalement sur l'évaluation de l'enjeu géologique.

3 indicateurs permettent d'apprécier l'état de la coupe géologique. Seul un indicateur a pu être renseigné et porte sur l'étude de la coupe du Bathonien. Les connaissances contenues dans la coupe ont pu être complétées et actualisées lors de la première phase de mise en œuvre du plan de gestion, ce qui conduit à l'obtention d'un bon score.

En revanche, 2 indicateurs (érosion de la coupe du Bathonien et échantillons mis en collection) n'ont pas pu être renseignés, en raison de l'étude du CEREMA qui est à ce jour non aboutie.

M. POPRAWSKI demande quel est l'indicateur utilisé pour évaluer la conservation ex-situ : est-ce le nombre d'échantillons qui est pris en compte ou le nombre d'études (qui nécessitent en elles-mêmes la prise d'échantillons) ?

Dans le plan de gestion, le nombre d'échantillons et le nombre d'études constituent 2 indicateurs de l'état de l'enjeu.

Mme GIOMMI poursuit avec la présentation des diagrammes radar des indicateurs de pressions. L'analyse comparative des valeurs obtenues entre 2019 et 2024 montre une tendance à la diminution des pressions s'exerçant sur la coupe géologique du Bathonien, à l'exception du recouvrement des ligneux dont le linéaire est toutefois stabilisé sur Bernières. Cette évolution démontre la pertinence de la stratégie de gestion menée sur la réserve par le gestionnaire.

L'enjeu géologique comprend 23 opérations de gestion. 48 % des opérations prévues ont été réalisées, 35 % sont en cours de réalisation. Seulement 17 % des actions n'ont pas été réalisées. Les actions prioritaires (P1) ont été réalisées à 50 %.

Enfin, la conservatrice fait état de la réalisation des opérations inscrites dans les facteurs clés de réussite :

- connaissance scientifique : 31 % des actions réalisées, 46 % en cours, 23 % non réalisées. Il est précisé que ces opérations sont de priorité 2 et 3, ce qui doit permettre de relativiser les résultats obtenus. Ce résultat s'explique principalement par l'absence de partenariat pour l'étude des formations quaternaires.
- ancrage territorial : 60 % d'actions réalisées, 7 % en cours, 33 % non réalisées.

M. DUPONT-FEDERICI demande la raison pour laquelle un score moyen est attribué sur les actions vers la population locale. Mme GIOMMI précise que toutes les actions n'ont pas été réalisées, principalement la réalisation de supports de communication qui était prévue dans le plan de gestion.

Une autre question est posée sur la valorisation dans l'évaluation de la thèse de M. GUERRERO intitulée « Représentations et gestion des espaces naturels protégés exposés à l'érosion littorale ou à la submersion marine et contigus à des espaces habités ». Mme GIOMMI répond que cette étude n'était pas prévue initialement dans le plan de gestion, et n'a donc pas été intégrée dans l'évaluation. Les données sont toutefois intéressantes et donnent un aperçu de l'ancrage territorial de la réserve.

Mme MAGLIOCCA ajoute que les résultats de la thèse vont dans le sens de la position de Réserves Naturelles de France (RNF) et de l'État, qui consiste à privilégier l'accompagnement au changement et les solutions fondées sur la nature.

Mme MICHENOT expose l'avis rendu par le CSRPN, comité scientifique de la réserve, sur l'évaluation du plan de gestion qui a été présenté en commission espace le 19 janvier 2026.

L'avis rendu est favorable, assorti de plusieurs remarques portant essentiellement sur la méthodologie de l'évaluation. Les membres du CSRPN ont néanmoins soulevé la difficulté d'adapter la méthodologie à un site dont l'enjeu de conservation est uniquement géologique.

L'avis du CSRPN est joint au présent compte rendu.

Mme MAGLIOCCA propose aux membres du comité de se prononcer sur l'évaluation du plan de gestion.

Vote formel : pas d'abstention, pas d'opposition. Le comité rend à l'unanimité un avis favorable sur l'évaluation intermédiaire du plan de gestion de la RNN de la Falaise du Cap Romain.

Création de la réserve naturelle nationale des falaises jurassiques du Calvados

M. RICHARD demande si le projet de création de la RNN va avoir une influence sur le programme du plan de gestion de la RNN de la falaise du Cap Romain.

Mme MAGLIOCCA répond que la création du site n'aura pas de conséquence directe sur le document de gestion. Le site du Cap Romain va être intégré dans la nouvelle réserve des falaises jurassiques du Calvados (RNN FJC).

Les moyens alloués à la gestion (humains et financiers) resteront les mêmes jusqu'à la création de la RNN. Ensuite, le suivi du site du Cap Romain sera susceptible d'évoluer, même si la réserve disposera de davantage de moyens.

Mme BEROUD demande si le comité consultatif de la RNN de la falaise du Cap Romain perdurera après l'extension. Mme MAGLIOCCA répond que le nouveau décret de la RNN des falaises jurassiques du Calvados va abroger le décret de la RNN de la falaise du Cap Romain, ce qui rendra caduque le comité consultatif.

Parmi les 4 collèges qui composent un comité consultatif, la problématique est que le nombre d'administrations est faible, ce qui va limiter automatiquement les représentants des autres collèges. Les modalités de désignation des représentants sont à l'étude.

En revanche, Mme ODEN indique que certains sites sont la propriété du Département du Calvados ou du Conservatoire du littoral, où des comités de gestion de site existent déjà. Le futur comité de gestion de la RNN FJC sera l'organe de gouvernance supra, mais il n'a pas vocation à se suppléer aux comités de gestion de chaque site en place. Sur le secteur du Cap Romain et des Confessionnaux, un comité sectoriel pourra être mis en place.

Mme BEROUD souhaite connaître l'état d'avancement de la procédure de la création de la réserve naturelle nationale des falaises Jurassiques du Calvados.

Mme MAGLIOCCA indique que le dossier de projet finalisé, après avoir passé les étapes de la phase réglementaire (consultations réglementaires et enquête publique), a été transmis au ministère en charge de l'écologie début 2023.

Sur le secteur des Vaches noires, les oppositions virulentes des paléontologues disposant d'appuis politiques (opposition à l'interdiction de collecte des fossiles) ont ralenti considérablement la suite de la procédure. Début 2025, le ministre a arbitré pour relancer la procédure de création de la RNN FJC sur la base du projet proposé lors des phases réglementaires. Les consultations ministérielles se

sont déroulées entre le 13 mars et le 13 juin 2025. Des avis favorables ont été rendus et quelques modifications, non substantielles, ont été apportées au projet de décret.

Des parlementaires avaient envoyé un courrier en octobre 2024 au ministère en charge de l'écologie afin de défendre la libre collecte dans la future RNN FJC.

Le préfet du Calvados a organisé une réunion avec les parlementaires le 19 janvier 2026 pour les informer officiellement des arbitrages du Ministère de janvier 2025, puisque ces derniers restaient persuadés qu'une évolution réglementaire du décret était encore possible. Les parlementaires restent en attente d'une réponse officielle du Ministère, qui devrait leur être envoyée dans les prochaines semaines.

Le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2026 a été transmis au ministère, et devrait permettre la saisine du Conseil d'État courant février.

Mme MAGLIOCCA rappelle que le ramassage des fossiles est déjà interdit sur le domaine public maritime (DPM), même en dehors de tout classement en RNN. La réglementation contenue dans le projet de décret de la RNN prend en compte le contexte d'érosion du littoral en proposant un cadre de collecte via des conventions de partenariat. L'objectif est de professionnaliser la collecte et de valoriser scientifiquement et culturellement les fossiles collectés.

A cette fin, l'État a travaillé fin 2025 sur 2 projets de convention axés sur les sujets suivants :

- collecte : convention tripartite (partenaires / CD 14/ État). Elle est à la relecture du gestionnaire, et sera proposée à la relecture des partenaires par la suite.
- accueil des fossiles dans des musées labellisés Musée de France : projet transmis au Paléospace, qui a refusé de l'examiner.

M. DUPONT FEDERICI s'interroge sur le mode de financement du Paléospace.

Le musée est ponctuellement subventionné par la DRAC. La commune de Villers-sur-mer donne également des subventions. Autrement, le musée dispose de revenus propres, via ses prestations pédagogiques et les entrées dans le musée.

Bilan d'activités 2026

*** Étude CEREMA pour le suivi de l'érosion de la coupe géologique.**

Cette étude a pour objectif d'aider le gestionnaire à définir des indicateurs de l'état de la coupe géologique, dont la vitesse de disparition de la coupe et à identifier des secteurs de collecte prioritaires.

Au jour du comité, l'étude n'est pas aboutie : 4 rapports ont été rendus mais ne sont pas finalisés. En particulier les marges d'erreurs importantes ne permettent pas à ce stade d'apporter des résultats satisfaisants. Il s'agit d'une étude complexe sur le plan technique : le CD 14 s'est rapproché du Réseau d'observation du littoral (ROL) pour les questions de méthodologie et d'interprétation des résultats.

M. POPRAWSKI demande à quelle période le CEREMA a démarré l'acquisition de données. L'étude a débuté en avril 2025 et devait se terminer début décembre.

La conservatrice précise que le CEREMA devait également travailler sur les données historiques (suivi du trait de côte disponible depuis 1947), mais que celles-ci ne sont pas assez exploitées dans les rapports.

Le CEREMA a développé un visualiseur WEB pour visualiser les résultats de l'étude (topographie, géologie, panoramique de la falaise).

*** Mission de surveillance du site**

24 tournées de surveillance ont été réalisées sur la réserve en 2025 par la régie technique du département et le gestionnaire. 24 infractions dont 7 portant sur les infractions cibles liées à l'enjeu géologique définies au plan de gestion ont été constatées. Dans le détail, il y a eu 1 cas de prélèvement de fossiles dans la falaise, 2 cas d'escalade dans la falaise et 4 cas de circulation en haut de falaise. La pratique d'épandage de désherbant n'a pas été observée en 2025. La problématique de l'ouverture du grillage sur le square des Acadiens perdure, la surveillance et l'affichage de la réglementation se poursuivent mais il n'y a pas eu de flagrant délit en 2025.

M.DUPONT-FEDERICI demande si la conservatrice a associé la police de Bernières-sur-mer aux tournées de surveillance. Début 2025 il y a eu une tournée en commun à l'initiative de la gendarmerie (Brigade de Douvres), avec la police municipale de Saint-Aubin-sur-mer, la DREAL et la régie technique du Département. Des échanges ont eu lieu en juin avec la police de Bernières-sur-mer dans le cadre de la sécurisation du vol drone du CEREMA, mais le policier municipal n'était pas disponible le jour de l'intervention. Il est prévu de poursuivre les tournées en commun avec les différents partenaires en 2026, y compris avec la police de Bernières-sur-mer. Il faut noter que la police de Saint-Aubin-sur-mer est davantage associée en raison de la problématique du square des Canadiens sur la commune.

Mme De BOUARD signale aux membres du comité avoir vu plusieurs fois des camping-cars stationner dans la brèche des Acadiens, pour pique-niquer sur la plage. Ces observations ont eu lieu pendant les vacances (3 - 4 fois en 2025). Cette infraction n'est pas connue du gestionnaire. Le plot qui bloque l'accès à la brèche pour les véhicules ne fonctionne plus et nécessite une intervention de la commune (maintenance et signalétique).

M. MOUCHEL demande s'il y a eu des suites données pour les cas d'infractions en flagrance de circulation des piétons dans la falaise. Le gestionnaire indique qu'il n'y a pas eu de sanctions, seulement de l'information et un rappel de la réglementation (démarche pédagogique).

*** Études menées sur la réserve**

• Milieu marin

Plusieurs études ont été menées par le GEMEL-Normandie :

- étude des peuplements benthiques (surveillance DCE-benthos) ;
- étude des populations d'étrilles (programme PAPR côtes normandes) financée par l'Agence de l'Eau.

M. TIMSIT précise que l'étude sur la pêche à pied, qui analyse les retournements de blocs, sur Luc-sur-mer et le Cap Romain, est en cours de finalisation. Lorsque l'étude sera validée par le

commanditaire (OFB, financeur France Agrimer – sur programme FEAMPA), elle sera mise à disposition. Le lien sera transmis ensuite aux membres du comité consultatif. Le rapport comprend une liste complémentaire de la faune et de la flore, et permettra de mettre à jour l'inventaire des espèces marines de la RNN.

- **Milieu terrestre**

Des études du GRETIA sur les invertébrés terrestres, et du CBN sur la flore terrestre ont été publiées en 2025. Les résultats avaient été présentés lors du précédent comité consultatif.

- * **Ancrage territorial**

- **Participation au projet RN des falaises jurassiques du Calvados**

La DREAL finance chaque année 0.2 ETP sur la mission « éducation à l'environnement et au développement durable- EEDD ». La conservatrice propose des animations sur les secteurs de la RNN FJC aux acteurs locaux. En 2025, une visite a été organisée sur les falaises de Tracy - Arromanches.

De plus, la conservatrice s'est déplacée avec la DREAL sur le domaine Foucher-de-Careil, propriété de la commune de la Garenne-Colombes, localisé sur la butte de Caumont (à l'Ouest des Vaches Noires). L'objectif était de définir une notice de gestion des boisements et de proposer des contenus pédagogiques pour la valorisation de leur patrimoine géologique auprès des enfants de la colonie de vacances. Lors de la visite du site, quelques affleurements de marne ont pu être localisés et des échantillons ont été rapportés à la colonie de vacances dont quelques fossiles.

M. DUPONT FEDERICI demande quel est le public visé par les animations EEDD.

La conservatrice indique que la mission cible aussi les scolaires. La communication avec l'Education nationale a donné peu de retour jusqu'à présent (cycle 3), et après renseignement il semble nécessaire d'insister davantage pour une bonne diffusion de l'offre auprès des enseignants. M. POPRAWSKI, qui propose ses propres animations sur la géologie, conseille de contacter directement les enseignants des écoles primaires.

M. DUPONT FEDERICI indique également que la conservatrice peut s'appuyer sur les élus pour relayer l'information. M. GIRARD partage également le souhait du maire de Bernières-sur-mer de faire découvrir la RNN aux scolaires de sa commune.

Mme MAGLIOCCA mentionne également la nécessité de contacter bien en amont les écoles, puisque les projets pédagogiques pour l'année n se construisent en fin d'année scolaire n-1.

- **Progression des acquisitions foncières**

La RNN se situe sur une zone de préemption du département du Calvados, créée au titre des espaces naturels sensibles, ce qui permet au gestionnaire d'acquérir des terrains sur la falaise (le classement en RNN n'est pas un outil foncier).

En 2025, les parcelles suivantes ont été acquises : AE33 et AE34 à l'Ouest anciennement propriété de la commune de Bernières-sur-mer ; AC396 à Saint Aubin-sur-mer (partie Nord).

Les parcelles AE54 à Bernières-sur-mer (recherche d'héritiers), ainsi que la partie Nord de la parcelle AC6 à Saint-Aubin-sur-mer sont en cours d'acquisition.

Une négociation est en cours sur la partie Nord des zones de stationnement appartenant à la commune de Saint-Aubin-sur-mer (parking Verdun et square des Acadiens). Le sujet a été traité en conseil municipal courant août 2025. La commune a donné son accord sur la cession du foncier au Département et approuvé le projet de requalification du sommet de falaise mais les conditions restent à définir en lien avec les places de stationnement.

• Visite guidée grand public

Un évènement « «Vive la nature ! » a été organisé par la commune de Bernières-sur-mer, en partenariat avec le CPIE Vallée de l'Orne et l'APGN (à la place du CD14). Deux journées d'animations ont été proposées en juillet sur la réserve et le marais du Platon. Ces deux sites ont une histoire commune : la rivière de la Seulles les reliait autrefois.

M. DUPONT FEDERICI précise que cet évènement sera reconduit en 2026, mais avec seulement une journée d'animation au moment de la Fête de la nature (peu de participants sur la 2ème journée au Platon en 2025).

La conservatrice a également accueilli sur la réserve l'expert ICOMOS en lien avec le projet de classement à l'UNESCO des plages du débarquement, ainsi que les acteurs associés aux autres visites organisées sur le secteur du Cap Romain.

Enfin, le 14 octobre 2025, nt participé à la restitution de la thèse de M. GUERRERO organisée par la commune de Bernières-sur-mer dans la salle de la mer. M. GIRARD propose de renouveler cette présentation à Saint-Aubin-sur-mer en 2026.

Beaucoup d'habitants étaient présents, ce qui est positif car la population locale est un public que la gestionnaire a du mal à attirer en animations et visites guidées sur la réserve.

M. DUPONT FEDERICI précise que cette réunion de restitution a été l'occasion de parler de divers sujets comme la culture du risque, l'érosion côtière et la compétence GEMAPI.

Budget

En 2025, le gestionnaire a perçu 61 242 euros de dotation du ministère en charge de l'écologie, à laquelle s'ajoute un reliquat de 39 070 euros. La mission EEDD a été financée à hauteur de 10 806 euros avec un reliquat de 1 628 euros.

69 114 euros de dépenses ont été engagés pour la gestion du Cap Romain.

Les dépenses ont été moindres en raison de la diminution des charges de personnel (conservatrice absente en début d'année et en temps partiel le reste de l'année), de l'étude bibliographique sur le Bathonien qui a été annulée en accord avec l'APGN (peu de nouvelles références bibliographiques), et des travaux du plan de circulation qui ont été repoussés en 2026.

Le Département du Calvados a financé les acquisitions foncières à hauteur de 1 442 euros.

Les opérations suivantes sont prévues en 2026 :

- poursuite de l'étude du CEREMA (21 170 euros) ;
- étude géologique : nouvelles conventions de partenariat (université de Caen notamment) ;
- plan de circulation piéton : demandes d'autorisation et mise en œuvre des travaux (13 433 euros) ;
- suite de l'étude archéologique du SDAC ;
- poursuite du programme PAP récréative ;

- suite de l'étude de la macrofaune benthique et des algues, dans le cadre de la directive cadre sur l'eau ;
- suivi du retournement des blocs de l'observatoire OPAP ;
- suite étude entomologique du GRETIA ;
- animations EEDD vers les scolaires notamment ;
- proposition de visites guidées et d'évènements grand public ;
- travaux de restauration du GEORIUM ;
- suite du travail sur les indicateurs de pression en prévision de l'évaluation finale du plan de gestion.

Le budget de fonctionnement en 2026 est évalué à 48 317 euros (DCO), auxquels s'ajoutent 7 733 euros de crédit EEDD et 42 004 euros de reliquat des années précédentes.

Travaux en réserve naturelle – plan de circulation piéton et aménagement

La conservatrice rappelle l'historique du projet de plan de circulation des piétons depuis 2018 sur la réserve.

Le projet initial côté Saint-Aubin avait été présenté en CSRPN, qui avait émis un avis défavorable et demandé de travailler à un projet d'ensemble. Ses recommandations ont été intégrées dans le plan de gestion de la RNN (2020-2024).

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a été consulté en 2019.

Une nouvelle version du projet a été présentée aux communes en 2020 lors du changement de gestionnaire.

Des modifications ont ensuite été apportées (suppression du projet d'escalier à Bernières-sur-mer et d'une portion accidentée du sentier en pied de falaise). Le plan dans sa dernière version a été validé par le comité consultatif en 2023. Dans la même année, la phase de travaux a été préparée et des maquettes des panneaux réalisées. Entre 2024 et 2025, du foncier a été cédé par la commune de Bernières-sur-mer au CD 14 (2 parcelles) et la concertation à Saint-Aubin-sur-mer s'est poursuivie pour l'acquisition de la partie Nord des zones de stationnement avec l'approbation de la cession par le conseil municipal.

L'année 2026 permettra de déposer la demande de travaux en réserve du projet global (procédure administrative), qui sera instruite par la DREAL. Les conseils municipaux, le CSRPN et la CDNPS seront également consultés.

Une autorisation d'urbanisme est également nécessaire, tout comme une demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime, en lien avec la DDTM.

En parallèle, les démarches pour la cession du foncier communal de Saint-Aubin-sur-Mer se poursuivent en 2026, condition nécessaire au projet de requalification du sommet de falaise.

M.GIRARD précise que l'objectif du projet de requalification du haut de la falaise devra permettre de capter le grand public et de renforcer le lien entre la RNN et la voie romaine. L'objectif recherché est une meilleure valorisation du site de la falaise du Cap Romain.

La conservatrice poursuit en rappelant le plan de circuit piéton, qui est décliné en trois propositions correspondant à 3 couleurs différentes :

- jaune : circuit à marée haute en pied de falaise (coefficient inférieur à 80) ;

- noir : circuit à marée haute (coefficient supérieur à 80) ;
- bleu : circuit à marée basse sur l'estran.

Un des deux escaliers sur le grand enrochement a été décalé en lien avec la présence de l'élyme des sables, plante protégée.

L'objectif global est de mieux matérialiser les cheminements, pour canaliser la circulation et, au niveau du grand enrochement, de répondre à la demande des usagers d'avoir un point de vue sur le Cap Romain à marée haute. Le résultat attendu est également la diminution des nombreuses infractions de circulation piétonne hors des zones autorisées (accès à la falaise et escalade).

Il convient de noter que le décret de la future RNN des falaises jurassiques du Calvados permettra de circuler sur les chemins dédiés et balisés, tout en gardant la main sur leur fermeture si besoin.

Le président de l'ASA des propriétaires de la rue de la falaise interroge la conservatrice sur les modalités de circulation des piétons à l'Ouest de Bernières-sur-mer, au niveau de la table de lecture et du chemin privé. La conservatrice invite le syndicat à une rencontre sur le terrain pour en discuter, comme évoqué lors de la précédente réunion du comité.

Mme ODEN complète en précisant que le Département ne peut pas intervenir sur un chemin privé (propriété du syndicat) et que l'accès du chemin dit « du Cap Romain » en haut de falaise doit être maintenu pour les propriétaires riverains.

Points divers

• Espèces exotiques envahissantes

M. RICHARD souhaite soulever la problématique de la prolifération des massifs d'acanthes sur le sommet de la falaise, qui se sont étendus en largeur cette année.

Mme GIOMMI répond que la gestion des acanthes a été inscrite dans le plan de gestion dans le cadre de conventions entre l'ancien gestionnaire et certains propriétaires privés. Auparavant, lorsque l'APGN était gestionnaire, des conventions avec les propriétaires privés volontaires avaient été passées pour faire régresser les massifs d'acanthes.

Depuis 2020, le CD 14, nouveau gestionnaire, a recentré les prestations d'entretien uniquement sur son foncier, mais propose des actions de communication vers les propriétaires.

La conservatrice indique également que le CD 14 a une opportunité foncière sur une des deux parcelles où se trouvent les massifs d'acanthes, ce qui lui permettra d'intervenir et de suivre leur évolution.

La conservatrice soulève également la difficulté d'éradiquer les plants, et propose de couper à ras et de bâcher les pieds. Cette solution n'est cependant pas jugée idéale par les membres du comité car le plastique risque de s'arracher et de se dégrader sur le DPM ou en mer.

M. DUPONT-FEDERICI indique que la commune a passé une convention pour la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) avec le CEN, qui intervient aussi sur les parcelles privées. Il propose au gestionnaire de mettre en place une action coordonnée, ainsi que des actions de communication concertées auprès des propriétaires.

Mme GIOMMI précise qu'il y a beaucoup d'EEE sur la réserve, et que l'objectif du plan de gestion, à défaut de pouvoir les éradiquer, est de les contenir et si possible de les faire régresser).

M.RICHARD mobilise les propriétaires présents à la réunion : c'est aussi le rôle des représentants des propriétaires présents en comité consultatif de communiquer sur ce sujet avec les autres propriétaires et riverains.

• Rédaction d'une plaquette d'information sur la réglementation des usages sur le domaine public maritime

Mme MAGLIOCCA informe les membres du comité que, dans le cadre de la création de la RNN FJC, l'État souhaite communiquer sur les pratiques autorisées et interdites sur le domaine public maritime. La réalisation d'une plaquette est envisagée, avec une présentation de la réglementation applicable aux différents usages (collecte de fossiles, de coquillages, d'algues, circulation des véhicules motorisés etc.). Elle propose de mener cette action en concertation avec le service mer et littoral de la DDTM.

Mme MAGLIOCCA évoque le travail de documentation mené par la DREAL en 2025 sur la collecte de fossiles dans le périmètre de la future RNN FJC. La collecte concerne surtout les Vaches Noires, avec plus de 600 constats recensés. Un rapport a été rédigé et comporte également des informations sur la commercialisation des fossiles. Il sera transmis au préfet du Calvados, qui pourrait demander des actions de communication et de sensibilisation auprès du public. La réalisation de la plaquette pourrait être une des solutions proposées par les services de l'État. Lorsque le rapport sur la documentation de la collecte sera validé par le préfet, celui-ci sera transmis aux membres du comité consultatif (courant 2026).

En l'absence de remarques supplémentaires, Mme Magliocca clôt la réunion à 16h45.

Pour la directrice,
la cheffe d'unité

Florence MAGLIOCCA

Copie à : préfecture du Calvados - DCPAT/BEA